



Municipalité de Sainte-Béatrix

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 544-2012

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le règlement numéro 544-2012 modifiant le règlement de zonage numéro 526-2012 dans sa section 12.1.2 et 12.2.3 relative aux enseignes amovibles a été adopté par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2012.

Ce règlement a pour objet de modifier les normes relatives aux enseignes amovibles sur le territoire de Sainte-Béatrix.

Ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC de Matawinie le 9 janvier 2013; conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

Le règlement numéro 544-2012 peut être consulté au bureau municipal situé au 861, rue de l'Église aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ à Sainte-Béatrix ce 1^{er} février 2013.

Patricia Labby,
Directrice générale / Secrétaire-trésorière